

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 3 juin 2014, au local de la salle arrière de l'église à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
Mathieu Bibeau
Michel Moreau
Carole Desharnais
Absent : Jessie Beaulieu
Claude Lachance

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2014

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014.
3. Église.
4. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et des salaires du mois d'avril 2014.
5. Balayage de rues.
6. Travaux rue Paquet.
7. Nivelage des rues.
8. Dépenses pour la Journée des artisans.
9. Divers :
 - 1) Compétition de scies.
 - 2) Cours sur les plaintes.
 - 3) Achat mobilier de bureau.
 - 4) Défi-vélo Familiprix 2014.
 - 5) ABC Lotbinière.
 - 6) Défi Pierre Lavoie.
 - 7) Fête de la pêche.
10. Période de questions.

11. Fermeture de la séance.

14-06-7768 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

14-06-7769 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2014.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 MAI 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014.

Adoptée

14-06-7770 ACQUISITION DE L'ÉGLISE.

ATTENDU QUE la Municipalité de Dosquet et La Fabrique de la paroisse de Saint-Octave-de-Dosquet désirent préserver et utiliser en commun l'immeuble où se trouve actuellement l'église de Dosquet.

ATTENDU QUE la municipalité et la fabrique désirent que cet immeuble conserve sa vocation actuelle en y ajoutant une vocation communautaire, pour le bénéfice principalement de la population de Dosquet et de la région, permettant entre autres l'utilisation des lieux à des fins municipales, publiques, sociales, familiales, charitables, culturelles, artistiques, philanthropiques, éducatives, historiques et touristiques.

ATTENDU QUE la municipalité et la fabrique désirent être propriétaires respectivement, en pleine et absolue propriété, de certaines parties de l'immeuble, établir entre elles les règles, modalités et conventions régissant l'utilisation des lieux et convenir des charges et conditions relatives à l'entretien, réparation et amélioration des lieux.

ATTENDU QUE l'intention de la municipalité et de la fabrique est d'utiliser l'immeuble à des fins communautaires pour le bénéfice et le mieux-être de la population de Dosquet et des environs, le cas échéant.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ PAR Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. QUE la Municipalité de Dosquet acquière par acte de cession une partie de l'église de Dosquet et le terrain s'y trouvant.

2. QUE La Fabrique de la paroisse de Saint-Octave-de-Dosquet se réserve la propriété du chœur et de la sacristie de l'église de Dosquet, en propriété superficière.

3. QU'en contrepartie de la cession, la municipalité s'engage à respecter les charges et conditions apparaissant dans la convention à intervenir entre la municipalité et la fabrique et qu'elles établissent entre elles, au moyen de cette convention, les règles régissant les modalités de leur utilisation commune et respective de l'immeuble.

4. QUE la municipalité et la fabrique établissent entre elles toutes les servitudes usuelles, nécessaires, utiles et requises permettant l'accès à leur propriété respective ainsi que l'usage et l'utilisation de tous les services requis pour l'exercice de leur droit de propriété, dont notamment l'exercice du droit de propriété superficière.

5. QUE Yvan Charest, maire, et Jolyane Houle, secrétaire-trésorière, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de cession et l'acte de convention notariés, substantiellement tel que contenu dans les projets soumis, à convenir des autres clauses, charges et conditions, s'il y a lieu, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adoptée

14-06-7771

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'AVRIL 2014.

Les journaux des déboursés numéro 461 au montant de 19 831.60\$, le numéro 462 au montant de 1 566.94\$, le numéro 463 au montant de 7 945.66\$, le numéro 464 au montant de 401.04\$ et le journal des salaires au montant de 10 245.89\$ pour le mois d'AVRIL 2014 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 49 365.71\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 30 avril 2014 soit et est déposé.

Adoptée

14-06-7772

BALAYAGE DE RUES.

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Carrières Lévisiennes n'ont pu respecter les conditions de leur contrat;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner le changement de fournisseur pour le balayage de rues pour Services Donald Charest au montant de 1 325.00\$ plus taxes.

Adoptée

14-06-7773

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE LA RUE PAQUET.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Bergeron a élaboré un devis servant à procéder aux demandes de soumissions pour les travaux de prolongement du réseau d'égout de la rue Paquet ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Bergeron a analysé la conformité des deux plus bas soumissionnaires et validé les montants indiqués aux six autres soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de soumissions se terminant le 29 mai à 11h00, la municipalité de Dosquet a reçu 8 soumissions tel que voici ;

Soumissionnaires	Provenance	Prix (tx inc)	Conformité analysée
Excavation H. St-Pierre	St-Christophe d'Arthabaska	86 000.00\$	Oui
Construction Lemay	Saint-Édouard	93 210.23\$	Oui
Excavation Tourigny	Victoriaville	109 470.01\$	-
Dilicontracto	Laurier-Station	109 808.25\$	-
Excavation Marcel Fréchette	Saint-Nicolas	126 932.40\$	-
Excavations Ste-Croix	Sainte-Croix	139 135.42\$	-
Jean Claude Lizotte	Princeville	140 657.69\$	-
E.M.P.	Lyster	148 012.48\$	-

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat de prolongement du réseau d'égout de la rue Paquet à Excavation H. St-Pierre au montant de 86 000\$ taxes incluses, lequel montant sera payé de la façon suivante ; 26 000\$ à même le budget d'immobilisations et 60 000\$ à même le surplus accumulé.

Adoptée

14-06-7774

NIVELAGE DES RUES.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait un besoin de procéder au nivelage de ses rues ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner les dépenses encourues par le nivelage de rues, réalisé par Pavage Lagacé et Frères, pour un montant de 994.52\$ taxes en sus.

Adoptée

14-06-7775

DÉPENSES POUR LA JOURNÉE DES ARTISANS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a bénéficié d'une aide financière du fonds de soutien aux projets culturels pour la tenue des journées des artisans qui se tiendront en juin, juillet, août et septembre ;

CONSIDÉRANT les dépenses suivantes ;

Fournisseurs	Matériel	Prix
Jean Houde	Temps	355.00\$
Toshiba	Bannières	260.00\$
Placide Martineau	Plexiglas et autres	395.00\$
Total		1 010.00\$

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner les dépenses ci-dessus pour un montant de 1 010.00\$.

Adoptée

14-06-7776

COMPÉTITION DE SCIÉS.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Moreau désire réserver le chapiteau samedi le 16 août 2014 pour la tenue d'une compétition de sciés;

CONSIDÉRANT QU'il demande la gratuité pour la location du chapiteau pour la tenue de cet évènement;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE Monsieur Martin Moreau puisse obtenir la location du chapiteau samedi le 16 août 2014 et ce gratuitement.

Adoptée

14-06-7777

ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un budget permettant l'achat de mobilier de bureau conforme aux exigences ergonomiques;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'achat de deux chaises de travail au coût de 239.99\$ chacune, plus taxes, chez Buro Plus.

Adoptée

14-06-7778

PASSAGE DU DÉFI VÉLO FAMILIPRIX LE 22 AOÛT 2014.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du trajet du parcours de 200 km du défi vélo Familiprix, qui traversera notre territoire le 22 août 2014, sur la route 271 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité autorise le passage du défi vélo Familiprix sur notre territoire le 22 août 2014.

Adoptée

14-06-7779 DEMANDE D'ABC LOTBINIÈRE.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de l'organisme ABC Lotbinière afin de leur dispenser un local gratuit pour la formation en informatique qu'ils délivreront aux aînés de septembre 2014 à février 2015;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité dispense un local et ce gratuitement à l'organisme ABC Lotbinière.

Adoptée

- DIVERS :**
- 1) Compétition de scies. (rés 14-06-7776)
 - 2) Cours sur les plaintes.
 - 3) Achat de mobilier de bureau. (rés. 14-06-7777)
 - 4) Défi-Vélo Familiprix 2014. (rés. 14-06-7778)
 - 5) ABC Lotbinière. (rés. 14-06-7779)
 - 6) Défi Pierre Lavoie.
 - 7) Fête de la pêche.

PÉRIODE DE QUESTIONS

14-06-7780 FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h22.

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale